

Episode 13

Jacques Chevalier en Haute Cour de justice¹

C'est en tant qu'ancien membre des gouvernements de Vichy – même s'il ne le fut que quelques mois seulement - du 13 décembre 1940 au 12 août 1941 – que Jacques Chevalier comparaît devant la Haute Cour de Justice le 11 mars 1946. La sévérité de la peine à laquelle il est condamné ne repose pas, pour l'essentiel, sur son action en tant que ministre, mais sur des faits largement postérieurs puisqu'ils se situent au long de l'année 1943 ainsi qu'au premier semestre de l'année 1944.

L'acte d'accusation du procureur n'est pas totalement à charge. Il souligne qu'en exerçant ses fonctions ministérielles, il n'a commis aucun acte de nature à porter atteinte à la sûreté extérieure de l'État. Il met en avant son rôle, positif, d'intermédiaire officieux entre l'Angleterre et le gouvernement de Vichy, son opposition à la politique pro-allemande de l'amiral Darlan, la protection qu'il sut apporter aux personnels alsaciens-lorrains contre les prétentions de l'autorité occupante, mais aussi l'hommage qu'il a courageusement rendu à son maître Henri Bergson lors de son décès, hommage que lui reprocha à sa façon la plus odieuse la presse pro-allemande de Paris, pour qui Bergson était d'abord un Juif avant que d'être un philosophe. Il lui rend ainsi hommage à Radio-Paris, dans le *Figaro*, mais aussi à Grenoble dans le *Petit Dauphinois*, ce qui lui vaut des attaques violentes dans *Le Cri du peuple*, dans *Je suis partout* ou encore dans *L'Œuvre* qui lui reprochent d'écrire à la gloire d'Israël et de vouloir ramener les juifs au pouvoir.

Personne au cours de son procès ne reprocha d'ailleurs à Jacques Chevalier d'être un « collaborationniste ». Dans sa plaidoirie, le bâtonnier Poignard

¹ Cet épisode est largement constitué d'extraits de la publication de Daniel Bloch, *Le procès de Jacques Chevalier en Haute cour de justice*, La Pierre & l'Écrit, 2017, **28**, p.239 – 255.

fait lecture de nombreux extraits d'ouvrages écrits par Jacques Chevalier qui considérait que la « pensée allemande », celle de Kant, d'Hegel et de Nietzsche était en contradiction absolue avec la « pensée française », ainsi cette phrase extraite de son ouvrage de 1924 sur Descartes : « Nous devons libérer la pensée française du joug de la pensée allemande » ou encore de son ouvrage de 1934 sur Pascal : « Si je hais la pensée allemande issue de Kant, ce n'est point comme allemande que je la hais, mais comme destructrice du vrai ». Le professeur Louis Halphen témoigna en décharge à son procès. Louis Alphen avait été exclu comme juif de la fonction publique, mais Jacques Chevalier l'avait fait réintégrer^{2 3 4} avant de l'accueillir dans sa faculté des lettres à Grenoble. Louis Alphen a rappelé, lors de ce procès, les nombreuses circonstances qui donnèrent l'occasion à Jacques Chevalier de s'en prendre publiquement aux « boches », qu'il exécrait. Ainsi, remettant, en sa présence, la croix de la légion d'honneur à l'appariteur de sa faculté au titre de faits dans la guerre de 1914-1918, Jacques Chevalier déclara : « Vous avez mérité cette croix comme il se doit, en combattant le boche, le boche éternel ».

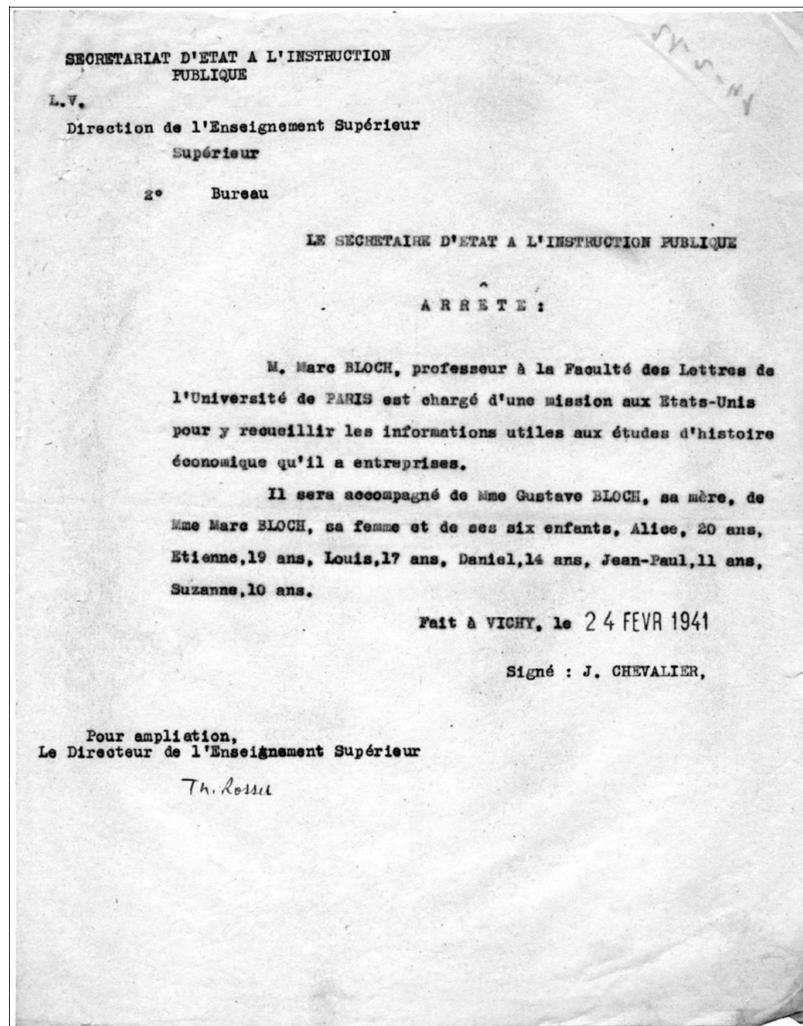
Parce qu'elles refusaient l'annexion de Strasbourg par le III^e Reich, les autorités de Vichy ont protégé l'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand à l'époque où cette ville était située en zone libre, mais plus tard également lorsqu'elle fut occupée, et ceci en dépit des pressions

² Dans son ouvrage, *Vichy, l'université et les juifs*, Pluriel, 1993, Claude Singer exonère pratiquement Jacques Chevalier, en tant que ministre, de tout acte à caractère antisémite, à la différence de son prédécesseur George Ripert et plus encore de son successeur, Jérôme Carcopino qui bénéficièrent cependant l'un et l'autre d'un non-lieu en Haute Cour de justice.

³ Jean-William Dereymez de l'Institut d'études politiques de Grenoble, intitulé *l'Université de Grenoble entre pétainisme et résistance*, in *Les facts sous Vichy*, Université Blaise Pascal, 1993, p.128. souligne « son action en faveur d'étudiants juifs ou poursuivis par les agents du STO, cependant qu'Abel Bonnard le poursuit de sa vindicte Archives départementales de l'Isère, ADI 131 128R 975 ».

⁴ Dans son ouvrage, *Histoire de Vichy*, Arthème Fayard, 1954, p. 238, Robert Aron écrit : « Chevalier multiplie les efforts pour protéger les étudiants de l'Université de Grenoble contre les nazis. Les services de la faculté étaient devenus, en partie ; grâce à lui, une officine de faux papiers destinés à éviter aux jeunes le départ en Allemagne.

allemandes qui voulaient rapatrier à Strasbourg tant les étudiants que les professeurs, leurs bibliothèques et leurs laboratoires. Le 22 janvier 1941, Jacques Chevalier, alors secrétaire d'État à l'instruction publique, adresse



L'historien Marc Bloch ne fera pas usage du sauf-conduit que lui a offert Jacques Chevalier afin de lui permettre, ainsi qu'à sa famille, de se réfugier aux États-Unis. Il s'engagera dans la Résistance et deviendra, à Lyon, un des chefs du mouvement Combat et des Mouvements unis de la Résistance (MUR). Arrêté à Lyon le 8 mars 1944, il sera fusillé, aux côtés de 29 autres résistants, le 16 juin 1944.

ainsi aux recteurs une circulaire⁵ où il attire l'attention sur les étudiants alsaciens et lorrains réfugiés, en rappelant qu'ils disposent d'une liberté absolue de rentrer dans leur pays d'origine – autrement dit, qu'ils ne peuvent être contraints à le faire.

⁵ Archives nationales. F17 13379

Mais de nombreux faits sont portés à sa charge. Lui fut ainsi reproché - même s'il n'était pas encore Ministre, mais seulement secrétaire général du ministère, et donc non-signataire, la révocation du Doyen Gosse de sa fonction de doyen de la faculté des sciences et de directeur de l'Institut polytechnique de Grenoble⁶, maintenu dans son emploi de Professeur. Une décision, à laquelle il n'était pas étranger, mise en œuvre rapidement par le Recteur Jean Sarrailh, avec la complicité de Félix Esclangon, nommé le jour même à la direction de l'Institut polytechnique et de Maurice Gignoux, nommé Doyen de la faculté des sciences. Deux nominations annulées rétroactivement à la Libération.

Mais ce ne fut pas ce qui justifia sa très sévère condamnation. Il échappa de peu à la peine de mort, que le procureur public ne demandait d'ailleurs pas. Chevalier avait en effet suivi, tout au long de l'année 1943 et au cours des premiers mois de l'année 1944 - comme le souligne le procureur général dans son réquisitoire - « une évolution contraire à celle de la grande majorité des Français qui, à mesure que l'Allemagne perdait du terrain sur tous les fronts, ont vu la lumière se faire, et se sont alors rapprochés de la résistance ».

Sa « haine ardente » à l'égard des communistes, sa profonde hostilité à l'égard des gaullistes comme sa fidélité à l'égard du Maréchal, l'ont notamment conduit à adresser aux autorités de Vichy, au cours de l'année 1943 et pendant les premiers mois de l'année 1944, plusieurs lettres dans lesquelles il dénonçait nominativement non seulement des citoyens coupables à ses yeux de propagande gaulliste ou communiste, mais aussi l'activité de groupements de résistants, ou encore la faiblesse de certains porteurs de l'autorité préfectorale, allant même jusqu'à demander la remise d'armes à la milice pour lutter contre le « bolchevisme destructeur »

Ainsi, le 11 janvier 1943, il écrit à Yves Jardel, secrétaire général du chef de l'État, pour lui faire part des « agissements intolérables » de diverses

⁶ Daniel Bloch, Jacques Chevalier et René Gosse : *Deux doyens de l'Université de Grenoble sous le régime de Vichy*, Bulletin mensuel de l'Académie delphinale, 2018, p. 48 - 60.

personnes nominativement citées compromettant gravement, à ses yeux, l'œuvre de la « révolution nationale ». Le même jour, il s'adresse à Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale depuis le 18 avril 1942 pour dénoncer tout aussi nominativement certains des directeurs de son ministère que Jérôme Carcopino – son successeur à l'instruction publique – avait remis en place alors que lui-même les avait écartés.

Le 6 mars 1943, il écrit au maréchal pour dénoncer le climat régnant à l'université de Grenoble, où les portraits du maréchal sont lacérés tant à la faculté de droit qu'à celle des sciences et où, dans sa propre faculté, les affiches de la milice sont systématiquement maculées d'encre ou déchirées. Il demande au maréchal d'armer, partout en France, des meneurs résolus, capables de « mater en une heure » les tentatives de révolution partout et dès qu'elles feraient jour.

Par l'intermédiaire du secrétaire du maréchal, il lui écrit le 7 juin 1943 pour signaler les agissements d'individus dangereux à Valence, mais aussi les insuffisances du préfet de la Drôme lui-même, ou encore pour lui faire part des désordres régnant à Montluçon, en lui proposant d'y envoyer 100 à 200 hommes tout à fait sûrs, dont les noms seraient tus et qui seraient armés.

Jacques Chevalier demande, le 17 juin 1943, des sanctions immédiates contre des habitants de Cérilly, là encore nommément désignés. Pour sa défense, Jacques Chevalier met en avant qu'il ne s'agissait pas pour lui de dénoncer des authentiques résistants, des gaullistes ou des communistes, mais seulement des gens qui terrorisaient le pays, des voleurs de poules, des bandits, des assassins et non des maquisards. Certes, il existait de faux résistants, mais peu nombreux comparés aux effectifs des forces régulières, FFI ou FTP, qui d'ailleurs faisaient eux-mêmes la chasse à ces faux résistants.

A Cérilly, Allier,

Le Dimanche 13 juin, jour de Pentecôte, entre 10 et 11 heures du matin, au moment de la grande messe, une réunion, à laquelle auraient été conviés de nombreux jeunes gens du pays, a été tenue chez Abel Turzin, aubergiste au "Bon Laboureur", communiste notoire, et chef de mouvement communiste dans la région depuis de années. Il a dit aux jeunes : " Ne partez pas. Allez vous cacher en forêt de Tronçais, à l'écart de Tallevy. J'ai mes revolvers ". L'un de ces jeunes gens, Robert Boudignon, métayer au domaine de Bratorie près Cérilly, âgé de 21 ans, a dit : " J'ai deux fusils. Si les gendarmes se présentent, je tirais sur eux ". Ces déclarations nous ont été rapportés par des personnes très dignes de foi, et se recroisant exactement. Le Maire de Cérilly, M. Georges Soyons, et le brigadier de gendarmerie, demandent mesures immédiates.



Cérilly, 17 juin 1943.

Jacques Chevalier insiste, le 2 août 1943, en écrivant au secrétaire général du ministère de l'Intérieur, afin de lui demander de désigner et d'armer quelques « gardes-messiers » – des gardes-champêtres – mais aussi des individus désignés notamment par le maire, de renforcer l'armement de la gendarmerie, en lui proposant de solliciter l'appui de Laval pour qu'il obtienne pour ce faire l'autorisation des Allemands.

Le 22 juin 1944, il écrit à nouveau au maréchal afin d'obtenir une intervention contre le maquis « qui est maître partout » et qui, réprimé à Saint-Amand par une intervention allemande, a depuis commis divers

« pillages » et a « pris le contrôle de Cérilly ». Il demande, par voie téléphonique, au cabinet de Darnand – alors chef de la milice et secrétaire d'État à l'intérieur – d'intervenir. Or cette conversation est écoutée par la postière de Cérilly, qui avertit les maquis qui se saisissent de lui, le 25 juin 1944, pour le conduire au maquis-prison d'où il est transféré à Fresnes le 24 mars 1945. Le ministère public, dans son réquisitoire, reconnaît que « les jeunes gens qu'il a dénoncés n'ont pas beaucoup souffert de ces dénonciations ; ils ont eu des protecteurs et ils ont pu échapper aux recherches de la milice et de la Gestapo⁷ ».

La milice était bien présente sur place, dans l'Allier, et prête à tout : c'est elle qui fut notamment chargée d'éliminer Jean Zay, l'ancien ministre de l'Éducation nationale du Front populaire, assassiné à Molles le 20 juin 1944. Le maquis Michel, formant une compagnie FFI d'une centaine d'hommes, ouvriers et paysans, était installé depuis le 6 juin 1944 dans la forêt du Tronçais, en limite de Cérilly. Il ne s'agissait pas là de « pillards ». Tout indique d'ailleurs que tout au long de son séjour en prison-maquis, ces maquisards ont très correctement traité Jacques Chevalier, qu'ils avaient arrêté. Jacques Chevalier a pu y travailler et recevoir quelques visites, en attendant d'être transféré à la prison de Fresnes, puis d'être jugé, condamné, et enfin gracié.

⁷ Le témoignage ultérieur du colonel Franck, responsable départemental des maquis de l'Allier, conduit à attribuer à la demande d'intervention formulée par Jacques Chevalier, une attaque à la fois de la milice et des allemands, faisant subir de lourdes pertes – huit morts et quatre blessés – aux maquisards : voir Daniel Bloch, *Le procès de Jacques Chevalier en Haute Cour de justice*, op. cité.

■ Article réservé aux abonnés

Jacques Chevalier a été condamné par la Haute Cour de justice à vingt ans de travaux forcés, à l'indignité nationale à vie, et à la confiscation de la moitié de ses biens.

Ces peines paraîtront un peu lourdes à ceux qui ont suivi les débats de ce procès, et les jurés semblent avoir dépassé même le procureur général dont le réquisitoire modéré faisait attendre une sanction plus légère. Sans doute les jurés auront-ils estimé comme particulièrement graves les lettres adressées à Vichy, en 1944, par Jacques Chevalier pour demander qu'on armât la milice contre " Je maquis ". Les explications données par les défenseurs de l'accusé sur les bandes armées, sur le " faux maquis " n'auront pas satisfait les résistants composant la Haute Cour.

Il ne semble pas, en effet, que ce soit l'action de Jacques Chevalier tant à l'instruction publique qu'à la famille et à la santé qui ait pu lui valoir une telle condamnation.

Grâce à ses relations avec de hautes personnalités anglaises, notamment lord, Halifax, il a maintenu le contact avec la Grande-Bretagne. Il a fait rejeter par le conseil des ministres, en juin 1941, le protocole signé par Darlan, qui faisait de la France l'alliée militaire de l'Allemagne : la déposition de Chevalier au procès Pétain avait déjà révélé tous ces faits.

Les témoins entendus, collaborateurs ou anciens élèves de l'ancien doyen de Grenoble (à l'exception du prince de Bourbon-Parme), sont venus préciser ses doctrines, dire son action en faveur des Alsaciens et des Lorrains, des juifs, des francs-maçons, et affirmer ses sentiments profondément antiallemands.

Nous avons dit que le réquisitoire de M. Frette-Damicourt, procureur général, avait été modéré : cette modération même, tant dans la forme que dans le ton, aura peut-être donné plus de poids à son argumentation.

Me Roger Adolphe-Lacan et le bâtonnier Poignard se partageaient la tâche de défendre Chevalier. Me Lacan avait discuté une à une les charges retenues contre son client, s'attachant surtout à expliquer les lettres adressées à Vichy.

Le bâtonnier Poignard avait entendu demeurer sur le terrain philosophique et montré dans Jacques Chevalier l'implacable ennemi de la pensée allemande.

Le bâtonnier avait souligné que le fait d'avoir appartenu à un gouvernement de Vichy ne rendait pas nécessairement coupable d'indignité nationale, car à son avis, l'article 2 de l'ordonnance se rattachait à l'article premier, qu'il ne fait qu'éclairer par un exemple.

A deux heures du matin, la cour revenait en séance avec le verdict que l'on sait. En conséquence, Jacques Chevalier était immédiatement arrêté et conduit, en raison de son état de santé, à l'Hôtel-Dieu, où il a passé la nuit.

Le Monde

20 ans de travaux forcés à Jacques Chevalier. *Le Monde*, 13 mars 1946.